Communiqué

MARTINIQUE : LA FÉDÉRATION FO APPORTE SON SOUTIEN TOTAL AUX PERSONNELS DU SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS EN GRÈVE DEPUIS LE 12 NOVEMBRE AVEC APPEL À MOBILISATION LE 16 NOVEMBRE 2026

STOP À L'ACHARNEMENT ! RESPECT DES AGENTS, DES DROITS SYNDICAUX ET DU DIALOGUE SOCIAL !

La Fédération Force Ouvrière des Personnels des Services Publics et des Services de Santé apporte son **soutien total, ferme et sans réserve aux camarades du syndicat FO-STIS 972 ainsi qu'à l'ensemble des personnels du Service d'Incendie et de Secours (SIS) de la Martinique**, mobilisés dans le cadre du mouvement de grève à durée illimitée annoncé à compter du lundi 16 novembre 2026.

Cette mobilisation intervient dans un contexte de fortes tensions sociales, de difficultés budgétaires, de dégradation des conditions de travail et de situations individuelles particulièrement préoccupantes.

Malgré le préavis déposé le 5 novembre et la rencontre de négociation du 9 novembre 2026 avec la présidence du SIS, aucun engagement écrit répondant aux revendications des personnels n'a été obtenu.

Les agents du SIS de la Martinique ont droit au respect, à la reconnaissance et à des conditions de travail dignes. Ils ne doivent pas être les victimes des difficultés de gestion de leur établissement.

DES REVENDICATIONS LÉGITIMES ET SOUTENUES PAR LA FÉDÉRATION

La Fédération FO soutient pleinement les revendications exprimées par FO-STIS 972 :

- La préservation des moyens humains et matériels nécessaires au bon fonctionnement du service public d'incendie et de secours, notamment dans le cadre de la préparation du budget 2027.
- La garantie des droits des personnels en matière de rémunération, d'avancement de carrière, d'indemnités et de déroulement professionnel.
- L'application équitable des règles statutaires et du règlement intérieur, sans traitement différencié injustifié entre les personnels.
- L'amélioration immédiate des conditions de travail, notamment au centre d'incendie et de secours du Lamentin et dans les autres services concernés.
- La réalisation d'une enquête impartiale et indépendante sur les situations signalées, ainsi que la mise en œuvre effective des mesures de prévention nécessaires.
- La protection des agents qui signalent des dysfonctionnements, des risques psychosociaux ou des faits susceptibles de caractériser des situations de harcèlement.

Fédération des Personnels des Services Publics et des Services de Santé Force Ouvrière

www.fo-publics-sante.org
fo.sante-sociaux@fosps.com
fo.territoriaux@fosps.com

Tél. : 01 44 01 06 00

153 - 155 rue de Rome
75017 PARIS

Communiqué

- Le rétablissement d'un dialogue social loyal, transparent et respectueux des représentants syndicaux.

Les difficultés financières d'un établissement public ne peuvent justifier une dégradation des droits statutaires, des conditions de travail ou de la santé des agents.

LA FÉDÉRATION FO N'ACCEPTE AUCUNE FORME DE PRESSION ET DISCRIMINATION ENVERS LES AGENTS OU LEUR REPRÉSENTANT

Depuis plusieurs mois, la Fédération suit avec une attention particulière les difficultés rencontrées par notre camarade **Claude SERVIUS**, responsable syndical Force Ouvrière au sein du SIS de la Martinique.

Ce dossier a donné lieu à différentes procédures et contestations portant notamment sur des mesures administratives et disciplinaires, les conditions d'exercice de ses fonctions et le respect de ses droits.

La Fédération a déjà été amenée à intervenir pour défendre les garanties statutaires de notre camarade, ses droits à la défense ainsi que le libre exercice de ses responsabilités syndicales.

Sans préjuger des procédures en cours ni de leur issue, la Fédération rappelle avec la plus grande fermeté qu'**aucun agent ne doit subir de mesure de représailles en raison de son engagement syndical, de l'exercice légitime de ses mandats ou de signalements effectués dans le cadre prévu par la loi.**

La situation de Claude SERVIUS illustre la nécessité de garantir pleinement les droits des agents et de leurs représentants, dans un climat professionnel exempt de pressions et de toute forme de discrimination.

La Fédération demande que sa situation fasse l'objet d'un examen objectif et contradictoire, dans le strict respect de ses droits statutaires et des décisions juridictionnelles applicables.

Défendre un militant syndical dans ses droits, c'est défendre les libertés syndicales de l'ensemble des personnels.

LE SERVICE PUBLIC DE SECOURS NE PEUT FONCTIONNER DURABLEMENT DANS UN CLIMAT DE TENSION ET DE SOUFFRANCE AU TRAVAIL

Les sapeurs-pompiers professionnels, les sapeurs-pompiers volontaires et les personnels administratifs, techniques et spécialisés assurent quotidiennement des missions indispensables à la sécurité de la population martiniquaise.

Ils doivent pouvoir exercer leurs missions dans un environnement professionnel respectueux de leur dignité, de leur santé et de leur sécurité.

Les alertes relatives aux risques psychosociaux doivent être prises au sérieux et donner lieu à des réponses concrètes.

Fédération des Personnels des Services Publics et des Services de Santé
Force Ouvrière

www.fo-publics-sante.org
fo.sante-sociaux@fosps.com
fo.territoriaux@fosps.com

Tél. : 01 44 01 06 00

153 - 155 rue de Rome
75017 PARIS

Communiqué

La prévention de ces risques, la protection des agents et l'obligation de garantir des conditions de travail respectueuses de leur santé ne constituent pas des options.

On ne peut exiger des personnels qu'ils protègent la population sans leur garantir, en retour, la protection à laquelle ils ont eux-mêmes droit.

LA FÉDÉRATION APPELLE À L'OUVERTURE DE VÉRITABLES NÉGOCIATIONS

La Fédération FO demande solennellement à la présidence et à la direction du SIS de la Martinique :

- D'engager sans délai des négociations sérieuses avec les représentants du syndicat FO-STIS 972.
- D'apporter des réponses écrites, précises et vérifiables aux revendications formulées.
- De prendre les mesures nécessaires pour prévenir les risques psychosociaux et garantir la protection des personnels.
- De faire respecter les droits statutaires, les libertés syndicales et les garanties individuelles des agents.
- De rechercher, dans le respect des droits des personnels, les solutions permettant de sortir durablement de ce conflit social.

La Fédération appelle l'ensemble de ses structures, syndicats et militants à exprimer leur solidarité avec les camarades de Martinique et à relayer leur mobilisation.

Elle réaffirme sa disponibilité pour soutenir les démarches syndicales et juridiques nécessaires à la défense des personnels et de leurs représentants.

LA FÉDÉRATION FORCE OUVRIÈRE EST ET RESTERA AUX CÔTÉS DES CAMARADES DU SIS DE LA MARTINIQUE !

NON À L'ACHARNEMENT !

NON AU MANAGEMENT PAR LA PEUR !

NON AU SIS À DEUX VITESSES !

OUI AU RESPECT DES AGENTS, DES DROITS STATUTAIRES ET DES LIBERTÉS SYNDICALES !

PROTÉGEONS CELLES ET CEUX QUI NOUS PROTÈGENT !

Le secrétariat fédéral *Paris, le 13 novembre 2026*

Fédération des Personnels des Services Publics et des Services de Santé Force Ouvrière

www.fo-publics-sante.org
fo.sante-sociaux@fosps.com
fo.territoriaux@fosps.com

Tél. : 01 44 01 06 00

153 - 155 rue de Rome 75017 PARIS